

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE MARINGES (LOIRE)**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 05 OCTOBRE 2023**

**N° 2023/10.03**

L'an deux mil vingt-trois et le cinq octobre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François DUMONT.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13 + 1 pouvoir

Date de convocation : 29/09/2023

**PRÉSENTS** : M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. MALIGEAY Fabien, M. PONCET Jean-Marc, Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène, Mme PELLETIER Catherine, M. CŒUR Sébastien, M. ASSOGBA Guillaume, M. GARNIER Philippe.

**EXCUSÉE ET REPRÉSENTÉE** : Mme JOLY Marie-France (Pouvoir à Mme DOLBAU Marie-Noëlle).

**Secrétaire élu** : M. PONCET Jean-Marc.

**Objet de la délibération: BAIL AGRICOLE PARCELLES AC 134 et AC 137**

Le maire rappelle la délibération 2023/10.01 décidant la dissolution du CCAS au 31/12/2023 et le transfert du budget CCAS dans celui de la commune. Il rappelle également la délibération 2023/10.02 décidant le transfert des biens du CCAS sur le patrimoine de la commune.

Il rappelle que les parcelles AC 134 et AC137 étaient louées par la CUMA de Maringes dans l'attente d'un projet de construction d'un hangar à matériel. Il précise que La Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole ne donne finalement pas suite à ce projet.

Monsieur le Maire présente la demande de M. Alexis FAYOLLE, nouvel agriculteur exploitant sur la commune pour louer lesdits terrains. Il précise que ces parcelles sont situées à proximité de son exploitation.

Le Conseil Municipal, ayant ouïe l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

**AUTORISE** la location des parcelles AC 134 et AC 137 à Monsieur Alexis FAYOLLE,

**FIXE** le prix du fermage des parcelles AC 134 et AC 137 à 110 €/ha,

**DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Pour copie conforme  
François DUMONT,  
Maire



Le secrétaire de séance,  
M. Jean-Marc PONCET,

